

**DEMANDE D'ACCÈS AUX SERVICES OU DEMANDE DE RECONNAISSANCE
D'UN ÉLÈVE EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION (12) OU D'APPRENTISSAGE (01)
(clauses 8-9.07 et 8-9.09)**

Nom de l'élève : _____ Niveau scolaire : _____

Date de naissance/Âge : _____ Enseignant : _____

Direction : _____ École : _____

MOTIFS DE LA DEMANDE

OBSERVÉ DEPUIS

1. L'élève présente des **difficultés d'adaptation** _____
2. L'élève présente des **difficultés d'apprentissage** _____
3. L'élève présente des **difficultés de langage** : Expression Compréhension _____
(joindre documents de référence sur ÉDU-GROUPE/Services édu. compl./documents généraux/Commission scolaire/3.3a et 3.4)
4. L'élève présente des **difficultés de motricité** : Globale Fine _____
(joindre documents de référence en ergothérapie sur ÉDU-GROUPE/Services édu. compl./documents généraux/Commission scolaire/3.1a-b-c-d)
5. Reconnaissance de l'élève : **en difficulté d'adaptation (12)** _____
 en difficulté d'apprentissage (01) _____

DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE

Difficultés d'adaptation :

- Sur réactif : Opposition
 Violence
 Impulsivité
 Attention
 Habiletés sociales
- Sous réactif : Retrait
 Passivité
 Mutisme

Autres : _____

Difficultés d'apprentissage :

- Résultats scolaires : Lire Écrire
 Raisonner Résoudre
- Mémoire + -
- Motivation scolaire/persévérance + -
- Méthode et organisation du travail + -

Autres : _____

INTERVENTIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

(Annexer une copie de votre journal de bord ou résumer vos interventions)

Mesures d'encadrement ou de remédiation prises à son endroit : _____ _____ _____ _____	Approches pédagogiques, stratégies d'enseignement mises en place et mesures de remédiation : _____ _____ _____ _____
--	--

SERVICES OFFERTS À L'ÉLÈVE : _____

- ⇒ Encadrement familial + -
⇒ Attitude des parents face à l'école + -

MESURES D'APPUI DEMANDÉES

- Soutien/conseil à l'enseignant
 Évaluation ou suivi de l'élève
 Aide technologique ou matériel adapté
 Rencontre du comité du plan d'intervention
 Autre : _____

Préciser vos attentes : _____

Date

Signature de l'enseignant

Accès aux services – Clauses 8-9.08

Décision de la direction de l'établissement (délai de dix jours ouvrables)

- Actions adaptées à la situation : _____
 Refus

Date

Signature de la direction

Comité du plan d'intervention – Clause 8-9.09

Décision de la direction de l'établissement (délai de quinze jours suivant la tenue du comité)

- Reconnaissance de l'élève
 Refus

Date

Signature de la direction